

Commission de l'Exécution budgétaire

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2026

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 4 mai 2026, 1^{er} juin 2026, 11 mai 2026, 29 juin 2026
 - EXBU23, MOTP - Réunion - 04/05/2026
 - EXBU23, DEF - Réunion - 11/05/2026
 - EXBU23, SASS - Réunion - 01/06/2026
 - EXBU23 - Réunion - 29/06/2026
2. Musée des Sports : Échange de vues avec Madame la Ministre des Sports, Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et Monsieur le Ministre des Finances
3. Rapport spécial sur le contrôle de la légalité et la régularité des dépenses de la Maison du Grand-Duc pour les exercices 2021 et 2022
 - Présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport (Rapportrice : Mme Stéphanie Weydert)
4. Nomination d'un président
5. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard (remplaçant Mme Sam Tanson), Mme Taina Bofferding (remplaçant M. Claude Haagen), M. Jeff Boonen, Mme Corinne Cahen (remplaçant M. Patrick Goldschmidt), M. Franz Fayot, M. Marc Goergen (remplaçant M. Sven Clement), Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, M. Ben Polidori (remplaçant M. Dan Biancalana), M. Gérard Schockmel, M. Charles Weiler (remplaçant M. Félix Eischen), Mme Stéphanie Weydert, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

M. Gilles Roth, Ministre des Finances
Mme Martine Hansen, Ministre des Sports
M. Luc Feller, M. Alain Kirsch, du ministère des Finances
M. Jean-Luc Kamphaus, fonctionnaire retraité du ministère des Finances
M. Guillaume Bremer, M. François Knaff, du Ministère des Sports
M. Max Dörner, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/1014658>.

M. Yann Flammang, M. Christophe Schumacher, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Félix Eischen, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, Mme Sam Tanson, membres de la Commission de l'Exécution budgétaire

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Exécution budgétaire

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 4 mai 2026, 11 mai 2026, 1^{er} juin 2026, 29 juin 2026

La Commission approuve les projets de procès-verbal des réunions du 4 mai 2026, 11 mai 2026, 1^{er} juin 2026, 29 juin 2026.

2. Musée des Sports : Échange de vues avec Madame la Ministre des Sports, Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et Monsieur le Ministre des Finances

Monsieur le Président de la Commission de l'Exécution budgétaire, Franz Fayot (groupe politique socialiste), prend la parole pour relever que, lors de la séance du 27 avril 2026¹, plusieurs questions importantes étaient restées sans réponse, notamment celle relative à l'identification du moment et de l'auteur à la base de l'idée d'un centre de congrès, par opposition à un Musée des Sports. Des questions complémentaires avaient été adressées aux ministères concernés, mais les réponses reçues avaient été jugées trop vagues par la Commission ; raison pour laquelle cette dernière a souhaité avoir une nouvelle réunion en présence des ministres et des fonctionnaires ayant participé à la réunion du 25 octobre 2024 où, justement, l'idée du centre de congrès semble avoir été évoquée pour la première fois. Le Président insiste sur le fait que l'objectif de cette séance est de clore une bonne fois pour toutes les interrogations subsistantes sur le dossier relatif au Musée des Sports.

Madame la Ministre des Sports, Martine Hansen, prend brièvement la parole pour souligner sa volonté de mener ces discussions en toute transparence. Elle expose ensuite les mesures de prévention qui ont été prises au niveau de son ministère depuis la dernière réunion, à savoir le recrutement d'une juriste au sein de son cabinet et l'organisation d'une formation en matière de marchés publics destinée à l'ensemble des agents concernés (une vingtaine de participants inscrits).

Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, intervient pour évoquer le fait qu'un vaste avis juridique portant sur les acquisitions immobilières et les baux a été élaboré à la suite de la révélation de l'affaire du Musée des Sports dans la presse. Cet avis aborde notamment les règles applicables aux achats et aux locations et fait la distinction entre les acquisitions de biens existants et des commandes sur mesure. L'orateur précise que ses fonctionnaires ont désormais instruction de solliciter un avis juridique préalable pour tout dossier d'acquisition ou de location présentant une complexité d'interprétation et, ce, avant toute signature ministérielle. Il reconnaît toutefois que même avec un avis juridique, une incertitude peut subsister, compte tenu de la complexité de la législation sur les marchés publics, largement encadrée par le droit européen.

¹ Réunion de la Commission de l'Exécution budgétaire du 27 avril 2026.

Un ancien directeur du ministère des Finances prend la parole pour souligner que les événements relatifs au Musée des Sports remontent à loin et qu'il lui sera évidemment difficile de reconstituer chaque mot prononcé lors de la réunion qui s'est tenue le 25 octobre 2024. Il relève que ladite réunion était de nature informelle et qu'aucun document n'a été distribué en amont ni emporté par ses collaborateurs. Il n'avait, à ce moment-là, aucune connaissance du protocole d'accord qui avait été conclu entre l'ancien ministre des Sports et la société IKO ni des ateliers préparatoires qui avaient eu lieu en amont de la réunion du 25 octobre 2024.

Au vu de ce qui précède, il confirme avoir, d'emblée, lors de la présentation du projet, identifié et signalé un problème d'appel d'offres. Il ajoute que, lors de la présentation, le projet lui a été présenté comme étant clé-en-mains, c'est-à-dire avec des salles de conférences et d'exposition que l'État pouvait acquérir en l'état. Il réfute avoir lui-même suggéré de requalifier le projet comme « centre de congrès » et précise que ce terme qui n'a pas été proposé par le représentant du ministère des Finances, est apparu au cours de la discussion. Il confirme avoir indiqué que jusqu'à un certain point, l'acquisition en l'état était possible, mais que tout ce qui avait trait à un réaménagement du bâtiment pour y abriter un Musée des Sports, à savoir les équipements, la scénographie, la muséographie, etc., devrait faire l'objet d'un appel d'offres.

Un représentant du ministère des Sports confirme que le protocole d'accord n'a pas été évoqué lors de la réunion du 25 octobre 2024 et indique que ce dernier était perçu, en interne, comme un cadre de travail pour étudier la faisabilité du projet, sans que les conséquences juridiques ou l'influence déterminante aient été correctement mesurées. Il souligne reconnaître l'ampleur de cette erreur d'appréciation.

Madame la Ministre des Sports relève que cet exemple et notamment le critère de « l'influence déterminante » illustre précisément l'importance de former les agents à une matière aussi complexe que les marchés publics.

Monsieur Fayot ajoute que le protocole d'accord visait dès l'origine la construction d'un Musée des Sports et que, dans ce contexte, la requalification du projet en centre de congrès n'est pas anodine au regard de l'application des règles sur les marchés publics. Il souhaite ainsi se voir confirmer par le ministère des Sports que, conformément à ce qui était inscrit dans le protocole d'accord, le Musée des Sports constituait bel et bien le but ultime de leurs démarches et que le centre de congrès était juste une étape transitoire.

Le représentant du ministère des Sports répond qu'il lui est difficile, avec le recul, de hiérarchiser les deux démarches. Il confirme que des ateliers avaient bien été organisés pour examiner si le bâtiment se prêtait à l'accueil d'un Musée des Sports et que le projet avait vocation première à abriter un tel Musée. Il précise que l'acquisition d'un centre de congrès n'était pas une fin en soi, mais une étape permettant l'aménagement d'un Musée.

Madame Djuna Bernard (sensibilité politique « déi gréng ») relève que deux questions centrales posées dans les questions complémentaires sont restées sans réponse : à quel moment l'idée du centre de congrès est-elle apparue pour la première fois et de qui émanait-elle ? L'oratrice indique ne pas comprendre pourquoi cette question demeure aussi floue et insiste sur la nécessité d'y apporter une réponse claire dans une démarche de transparence. Étant donné que ce dossier révèle en outre des défaillances plutôt d'ordre structurel et pas cantonnées à un seul ministère, elle aimerait connaître les mesures que le gouvernement entend prendre pour éviter à l'avenir ce type de situation.

Madame la Ministre des Sports précise qu'à sa lecture des faits, les plans présentés lors de la réunion du 25 octobre 2024 montraient un bâtiment avec des salles polyvalentes, tout en omettant une indication explicite sur le Musée des Sports. C'est parce que le projet

ressemblait à un projet de centre de congrès clé-en-mains que les participants ont conclu à la possibilité d'une acquisition directe, sous réserve que les aménagements spécifiques en lien avec le Musée fassent l'objet d'un appel d'offres à une phase ultérieure. Le problème fondamental réside dans le fait que les fonctionnaires du ministère des Finances présents n'avaient pas connaissance des ateliers préparatoires qui ont eu lieu en amont de cette réunion, ateliers où ont été justement spécifiés en détail les besoins pour la construction d'un Musée des Sports, ce qui constitue précisément l'influence déterminante relevée dans l'avis juridique qu'elle avait commandité.

Pour le reste, l'oratrice réitère ses propos prononcés ultérieurement relatifs aux mesures qu'elle a entreprises au sein de son ministère pour prévenir ce type de situation à l'avenir.

Madame la Députée Stéphanie Weydert (groupe politique chrétien-social) intervient pour rappeler que les conséquences politiques ont d'ores et déjà été tirées dans l'affaire du Musée des Sports. Elle insiste sur le fait que rien n'a été construit et qu'aucun préjudice financier n'a été causé. Par analogie, elle cite l'exemple du dossier « Large Scale Testing », où des constats similaires ont été dressés. Au vu de ce qui précède et dans un souci de sécurité juridique, l'oratrice souligne la nécessité d'adapter le cadre légal relatif aux marchés publics.

Madame la Députée Taina Bofferding (groupe politique socialiste) prend la parole pour poser deux questions :

- Elle souhaite savoir si la convention conclue entre le ministère des Sports et la Ville d'Esch-sur-Alzette a entretemps été résiliée et si la Ville d'Esch-sur-Alzette s'est vu compensée financièrement pour les 400 000 euros qu'elle avait déjà avancés.
- Au vu de la suspension du projet relatif au Musée des Sports, la société IKO s'est-elle manifestée entretemps pour demander une indemnisation ?

Madame la Ministre des Sports répond que la société IKO ne s'est pas encore manifestée. S'agissant de la résiliation de la convention avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'oratrice précise que des négociations sont en cours.

Un représentant du ministère des Finances ajoute qu'un décompte détaillé est en attente, afin de déterminer les parts respectives de l'État et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Ministre des Finances s'engage à transmettre les décomptes afférents aux membres de la Commission et rappelle que tout paiement nécessitera en tout état de cause un aval de sa part.

Monsieur le Député Charles Weiler (groupe politique chrétien-social) salue les efforts mis en œuvre par les intervenants visant à éclaircir l'affaire ainsi que les diverses mesures prises par Madame la Ministre des Sports pour prévenir ce type de situation à l'avenir. Il estime que le dossier a désormais été suffisamment instruit et que la Commission est en mesure de clore ce dossier. Dans ce contexte, il insiste, au même titre que Madame Weydert, sur le fait que rien n'a été construit, aucun préjudice financier n'a été causé et que les conséquences politiques ont été tirées avec la démission du ministre ayant été impliqué dans l'affaire.

Monsieur le Député Marc Goergen (sensibilité politique « Piraten ») prend la parole pour mettre en exergue qu'une question politique fondamentale demeure non résolue, à savoir comment fut-il possible que personne n'ait identifié en amont les risques juridiques et financiers de la clause d'exclusivité, interdisant à l'État d'envisager d'autres sites que celui du site dit « Rout Lëns ». Il indique qu'il ne saurait se satisfaire des conclusions tirées par les intervenants, tout au plus qu'il s'agit d'une question plus structurelle, qui dépasse largement le cadre de ce cas d'espèce.

Madame la Ministre des Sports répond que le protocole d'accord a été rédigé par le propriétaire du site et a ensuite été examiné en interne au sein du ministère des Sports. Malgré cette analyse, il échet de constater que les conséquences juridiques de la clause d'exclusivité n'ont pas été identifiées. Alors que ce fait est à déplorer, l'oratrice réitère que toutes les dispositions nécessaires ont désormais été prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise, y compris l'examen systématique de tout dossier de marchés publics par une juriste nouvellement recrutée.

Monsieur le Ministre des Finances rappelle qu'il existe une règle non écrite selon laquelle un ministre ne devrait pas s'engager vis-à-vis d'une tierce partie sans en avoir préalablement informé le Conseil de gouvernement. Il constate que cette pratique est respectée dans de nombreux autres domaines et relève qu'il est naturel que le même réflexe s'applique également aux engagements immobiliers. Il estime que cette règle non écrite mérite d'être davantage formalisée.

Madame Bofferding relève que les ateliers préparatoires organisés entre le ministère des Sports et la société IKO semblent clairement avoir eu pour objet la construction future d'un Musée des Sports. Elle demande si le représentant du ministère des Sports peut confirmer cette affirmation.

Le représentant du ministère des Sports confirme que tel était bien l'objet des ateliers mais tient de nouveau à préciser que, durant la réunion du 25 octobre 2024, la notion de « centre de congrès » n'est apparue qu'au fil de la discussion.

Monsieur Fayot conclut qu'une clarification absolue sur l'auteur de l'idée du centre de congrès n'est pas pleinement établie, en raison du caractère informel de la réunion du 25 octobre 2024 et de l'absence de documents écrits. Il prend acte des mesures qui ont été prises par les ministères afin de prévenir que ce type de situation ne se reproduise.

3. Rapport spécial sur le contrôle de la légalité et la régularité des dépenses de la Maison du Grand-Duc pour les exercices 2021 et 2022 - Présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport (Rapportrice : Mme Stéphanie Weydert)

Madame la Députée Stéphanie Weydert (groupe politique chrétien-social) résume les conclusions de la commission figurant dans son projet de rapport sur le contrôle de la légalité et la régularité des dépenses de la Maison du Grand-Duc pour les exercices 2021 et 2022. Celles-ci s'articulent autour des volets suivants :

- Recommandations relatives aux modifications de l'arrêté grand-ducal du 9 octobre 2020 :
 - o Comité de direction
 - o Comité de coordination
- Recommandations relatives à la gestion financière et budgétaire de la Maison du Grand-Duc :
 - o Application des procédures
 - o Dépenses non imputées sur le budget de la Maison du Grand-Duc
 - o Activités privées du Grand-Duc prises en charge par la Maison du Grand-Duc
 - o Inventaires des biens
 - o Contrôle de la Cour et de la Chambre des Députés.

La Commission approuve unanimement le projet de rapport et charge le secrétariat de le transmettre pour prise de position à Monsieur le Premier ministre.²

4. Nomination d'un président

Monsieur Dan Biancalana est nommé nouveau président de la Commission.

5. Divers

Aucun point n'a été abordé sous « Divers ».

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact

² Le rapport de la Commission est consultable sur le site public de la Chambre des Députés, sur le lien suivant : <https://www.chd.lu/sites/default/files/2026-07/26.07.20-mgd-rapport-comexbu-m-weydert.pdf>.